

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 09 Octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclub validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

La commission

Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
-conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2023-2024.

FUTSAL D1

Rappel

26035534 – VITRY CA / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 21/09/23 Remis au 19/10/2023

26035538 – VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE Futsal D1 du 22/09/23 Remis au 20/10/2023

FUTSAL D2

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-500031 – CHOISY AS Futsal D2 (courriel du 06/12/23)

La Commission enregistre le *forfait général*.

Avis aux clubs concernés.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

561007 – VILLEJUIF FUTSAL CLUB

D2 Futsal : Jouera tous ses matchs le **Dimanche à 17h00 Hall Colette Besson à Villejuif.**

27233504 - VITRY ASC /VILLEJUIF FUTSAL CLUB Futsal D2 du 06/10/23

Suite à l'intégration tardif du club Villejuif Futsal Club, *la Commission reporte le match cité-ci-dessus (délai trop court pour jouer le match).*

27233502 – CHEVILLY LARUE EL 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 06/10/23

La Commission réclame la feuille de match.

COUPE VDM FUTSAL

1er Tour en Tirage Intégral (fin novembre) : À ce jour 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 16/12/2023

Cadrage pour les 1/4 : 12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.